



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 4 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 4 mars 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Est présente, Lucie De Bons, vice-présidente, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Est absent, Christian Hould, conseiller.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 69-04-03-24

E 70-04-03-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 71-04-03-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 1^{er} mars 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 2 300 419,57 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 72-04-03-24

ADOPTION - NOUVELLE GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON SYNDIQUÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ c. N-1.1) contient certaines dispositions concernant le taux du salaire minimum;

CONSIDÉRANT l'augmentation du taux du salaire minimum à compter du 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Service du capital humain a procédé à la révision des taux des salaires du personnel étudiant et non syndiqué saisonnier;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la nouvelle grille salariale du personnel étudiant et non syndiqué saisonnier à compter du 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 73-04-03-24

ADOPTION - MISE À JOUR - POLITIQUE ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON SYNDIQUÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QU'une politique administrative relative à l'embauche du personnel étudiant et non syndiqué saisonnier a été adoptée le 8 avril 2012, laquelle a été mise à jour depuis;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de cette politique est requise, notamment afin de modifier les barèmes et les conditions de paiement des requalifications du personnel aquatique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la Politique administrative relative à l'embauche du personnel étudiant et non syndiqué saisonnier, telle que révisée et mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 74-04-03-24

**DÉPÔT - RAPPORT D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES
EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport d'embauche produit par le directeur général, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche de Mélanie Defranoux à titre d'employée temporaire pour agir comme chargée de projets en mobilité durable, jusqu'au plus tard le 31 décembre 2025, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 75-04-03-24

**EMBAUCHE - INSPECTRICE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2023-111 et l'affichage externe SRH-2023-112;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Patricia Cormier au poste d'inspectrice au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 76-04-03-24

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

**NOMINATION - ANALYSTE FONCTIONNEL - SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2023-77 et l'affichage externe SRH-2023-78;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de David Leblanc Boisvert au poste d'analyste fonctionnel au Service des technologies de l'information selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION - ANALYSTE EN INFORMATIQUE - SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-16 et l'affichage externe SRH-2024-17;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Patrice Guillemette au poste d'analyste en informatique au Service des technologies de l'information selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION - AGENT DE SOUTIEN AUX RESSOURCES HUMAINES -
SERVICE DU CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-11 et l'affichage externe SRH-2024-12;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

E 78-04-03-24



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à la nomination de Maxime Trudel au poste d'agent de soutien aux ressources humaines au Service du capital humain selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 79-04-03-24

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PEINTURE DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de peinture des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont des estimés approximatifs, qu'elles peuvent varier en plus ou en moins et qu'elles ne doivent pas être considérées comme un engagement de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les travaux de peinture des bornes d'incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Peinture Robert Dupont inc.**, suivant les prix unitaires et les quantités estimatives indiqués au bordereau de soumission déposé, pour l'année 2024, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 80-04-03-24

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PULVÉRISATION ET DE PLANAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pulvérisation et de planage d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont des estimés approximatifs, qu'elles peuvent varier en plus ou en moins et qu'elles ne doivent pas être considérées comme un engagement de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les travaux de pulvérisation et de planage d'asphalte, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Eurovia Québec Construction inc.**, suivant les prix unitaires et les quantités estimatives indiqués au bordereau de soumission déposé, pour l'année 2024, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 81-04-03-24

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN DE GÉNÉRATRICES POUR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat pour le service d'entretien des génératrices pour divers bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré, avec **Drumco Énergie inc.** pour le service d'entretien de génératrices pour divers bâtiments municipaux, pour les années 2024, 2025 et 2026, suivant les prix unitaires indiqués aux formulaires de soumission datés du 30 janvier 2024 et portant les numéros 20972, 20974, 20975, 20977 et 20978.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 82-04-03-24

AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT ET INSTALLATION DE NOUVEAUX QUAIS - MARINA DE GRAND-MÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé la proposition de Gestion Nauti-Cités inc. relativement à l'exploitation et la gestion de la Marina de Grand-Mère, par la résolution R 156-14-05-19;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif doit approuver la dépense reliée à l'achat et l'installation de nouveaux quais à la Marina de Grand-Mère;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la dépense relative à l'achat et l'installation de nouveaux quais à la Marina de Grand-Mère par **Gestion Nauti-Cités inc.**, au montant total de 85 863,75 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à la facture 2023-015 datée du 2 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 83-04-03-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION POUR ÉQUIPEMENT HORS-SOL - LOT 3 632 798 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la servitude en faveur d'Énergir, S.E.C. sur une partie du lot 3 632 798 du cadastre du Québec signée le 7 novembre 2022 et publiée au bureau de la publicité des droits de circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 27 675 676;

CONSIDÉRANT QU'Énergir, S.E.C. souhaite installer une barrière du côté sud du chemin des Daniel, à l'entrée du lot 3 632 798 du cadastre du Québec afin de protéger leurs installations;

CONSIDÉRANT QU'Énergir, S.E.C. devra effectuer une demande de permis auprès du Service de l'aménagement du territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention pour équipement hors-sol à intervenir avec Énergir, S.E.C.

Que le comité exécutif autorise Énergir, S.E.C. ou son mandataire à procéder à l'installation d'une barrière sur l'assiette de leur servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 27 675 676, étant une partie du lot 3 632 798 du cadastre du Québec, le tout devant être fait en conformité avec la réglementation en vigueur.

Que le comité exécutif autorise le Service de l'aménagement du territoire à émettre tout permis visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 84-04-03-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - OFFRE D'ACHAT, ACTE DE VENTE ET SERVITUDE - LOTS 3 463 917 ET 3 742 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à acquérir les lots 3 463 917 et 3 742 780 du cadastre du Québec, appartenant à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra un réaménagement de l'intersection de l'avenue de la Transmission et de la rue Saint-Charles;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'offre d'achat et l'acte de vente à intervenir avec Hydro-Québec concernant les lots 3 463 917 et 3 742 780 du cadastre du Québec, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie légale ou conventionnelle et à ses risques et périls et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de ceux-ci.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada consistant en un droit de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter, sur, au-dessus et en dessous d'une partie du lot 3 742 780 et/ou du lot 3 464 049 du cadastre du Québec les lignes de distribution d'énergie électrique en faveur d'Hydro-Québec et les lignes de télécommunication en faveur de Bell Canada, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrages, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires jugés nécessaires.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge de la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 85-04-03-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - PARTIE DU LOT 3 671 508 ET LOT 6 553 512 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LIONEL VENNES ET FILS INC.

CONSIDÉRANT la demande de Lionel Vennes & Fils inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 3 671 508 et du lot 6 553 512 du cadastre du Québec sur la rue des Ouvriers au parc industriel Albert-Thibeault;

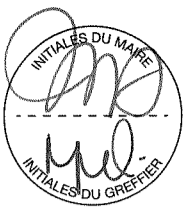
CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan n'est pas applicable dans le cadre d'une demande d'acquisition concernant un terrain situé dans un parc industriel;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à Lionel Vennes & Fils inc., d'une partie du lot 3 671 508 et du lot 6 553 512 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 2 468,2 mètres carrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Lionel Vennes & Fils inc., pour la vente d'une partie du lot 3 671 508 et du lot 6 553 512 du cadastre du Québec, au montant de 2,09\$ le mètre carré, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge de l'acheteur et que ce dernier devra fusionner la partie de lot et le lot acquis de la Ville avec son lot contigu.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour 1 an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 86-04-03-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - LOT 6 516 162 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROTECTION INCENDIE PÉRI-TECH INC.

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition de la part de Protection Incendie Péri-Tech inc. du lot 6 516 162 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan n'est pas applicable dans le cadre d'une demande d'acquisition concernant un terrain situé dans un parc industriel;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à Protection Incendie Péri-Tech inc., du lot 6 516 162 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Protection Incendie Péri-Tech inc., pour la vente du lot 6 516 162 du cadastre du Québec, au montant de 49 568,78 \$ plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge de l'acheteur.

Que la vente soit conditionnelle à un engagement par l'acheteur de construire un bâtiment industriel d'une grandeur minimale de 570 mètres carrés, dans les 12 mois suivant la date de signature du contrat de vente, lequel sera assujéti à une clause résolutoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que la vente soit conditionnelle à l'inclusion dans le contrat de vente de modalités concernant l'entreposage extérieur et la disposition des sols, le tout devant être garanti au contrat par un droit liant l'acheteur et tout propriétaire subséquent de l'immeuble, à la satisfaction de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour 1 an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 87-04-03-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE LA MAURICIE - APPEL DE PROJETS POUR LE SOUTIEN À DES INITIATIVES LOCALES - PLAN DE RATTRAPAGE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) a lancé l'appel de projets 2024-2025 visant à soutenir des initiatives locales liées au plan de rattrapage scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Shawinigan à obtenir une aide financière dans le cadre de cet appel de projets;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Odile Tessier, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une demande d'aide financière auprès de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie, et ce, dans le cadre de l'appel de projets 2024-2025 visant à soutenir des initiatives locales liées au plan de rattrapage scolaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 88-04-03-24

VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan de véhicules usagés et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan les véhicules et équipements suivants :

- Ford Escape 2012 (unité 076);
- Chevrolet Silverado 2013 (unité 069);
- Ford F-150 2010 (unité 041);
- Génératrice Honda EM 5000S (unité 600).

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 89-04-03-24

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME - ÉVÈNEMENTS NATURE SHAWINIGAN (ENS)

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Évènements Nature Shawinigan (ENS) a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la Commission sur les loisirs et la vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Évènements Nature Shawinigan (ENS) jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 90-04-03-24

SUBVENTION - L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE POINTE À COMEAU

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des finances;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

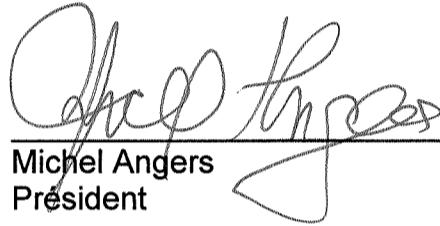
Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention au montant de 1 053,93 \$ à L'Association des propriétaires de Pointe à Comeau, représentant une compensation équivalente aux taxes municipales pour l'année 2024 payables par cette association, tenant compte des installations récréatives municipales situées sur leur terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

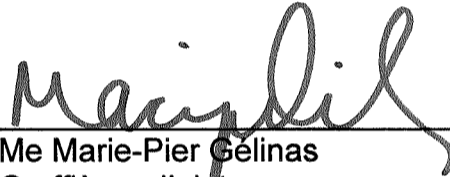
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 40.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



Michel Angers
Président



Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe